

EDITO: Qui lit l'édito ? Le rédacteur en chef qui l'a écrit ? Notre bulletin est une rédaction d'équipe dans l'attente des contributions de chacun des acteurs du territoire. Cet encart en début de document n'a qu'une utilité bien relative. Reflet d'un état d'âme, pamphlet contre telle ou telle cause, cri de colère ou de désespoir ? Je préfère laisser la place aux articles ou actualités qui nous ont interpellés. JPB

HEBERGEMENT/LOGEMENT

Divorce et accès au logement social (23/05/2017)

Afin de faciliter l'accès au logement social de l'un des conjoints en instance de divorce, seuls ses revenus sont pris en compte pour déterminer si la condition de ressources pour l'attribution du logement est remplie. La procédure en cours doit alors être attestée par une ordonnance de non-conciliation ou, à défaut, par une copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales. Dans un divorce par consentement mutuel, elle peut l'être par un organisme de médiation familiale.

[...] Afin de ne pas pénaliser l'époux qui fait une demande de logement social, une instruction du gouvernement du 27 avril 2017 précise que le justificatif attestant de la procédure en cours pour le bénéfice de l'individualisation des ressources pourra être délivré par l'avocat du demandeur.

Deux autres mesures favorisent également l'accès au parc social des futurs divorcés ou séparés. D'une part, l'époux demandeur peut se voir attribuer un logement social même s'il bénéficie d'un bail au titre du logement occupé par le couple. D'autre part, il peut bénéficier de l'ancienneté de la demande de logement social déposée par l'autre membre du couple avant la séparation dès lors que cette demande initiale le mentionnait parmi les personnes à loger. Il importe peu qu'il se substitue au demandeur initial ou qu'il dépose une autre demande si le demandeur initial maintient sa propre demande.

<http://www.tsa-quotidien.fr/content/divorce-et-acces-au-logement-social>

« Parler de la shoah, et comment, ou bien ne pas en parler, et pourquoi ? Eternelle question. »

Simone Veil



Info du CRHH : www.demande-logement-social.gouv.fr pour les demandes de logements en ligne et le suivi des demandes. (Mise à jour et renouvellement)

Nationalisation du N° unique permettant à toute personne d'enregistrer une demande de logement dans les départements de son choix.

Activité du SIAO/115

1279 appels en juin 2017 dont :

- 98 demandes orientées vers les abris de nuits du Doubs
- 14 orientations vers des hébergements d'urgence dont 7 suite à des violences.
- 502 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 35 demandes orientées vers l'hôtel dont 14 suite à des violences

Dans ce numéro

- Divorce et accès au logement social / demandes de logement en ligne et n° unique
- Chiffres du SIAO / 115 pour juin 2017
- Circulaire / protection de l'enfance
- Airbnb et l'accueil des réfugiés
- Programme gouvernemental / secteur social
- Communiqué de presse du ministre
- Migrants : les principales mesures

Actualité Juridique

Protection de l'enfance 07/07/2017 par Nathalie Levray

L'efficacité de la politique publique en matière de protection de l'enfance exige le décloisonnement des acteurs

Le corpus juridique rénové de la protection de l'enfance donne la priorité à la satisfaction des besoins de l'enfant et vise à équilibrer davantage les interventions du tribunal pour enfants et du conseil départemental. Une circulaire du ministre de la Justice, en date du 19 avril 2017, donne les clés d'une collaboration opérante entre les deux pôles. Celle-ci passerait par une culture commune des protocoles de partenariat et la participation active au schéma départemental.



<http://www.gazette-sante-social.fr/40336/efficacite-de-la-politique-publique-en-matiere-de-protection-de-lenfance-exige-le-decloisonnement-des-acteurs>

Accueil des réfugiés

Airbnb veut faciliter l'accueil de réfugiés

En proposant aux particuliers d'offrir des hébergements gratuits par avance aux réfugiés, Airbnb espère permettre l'accueil de 100.000 personnes en cinq ans.



En février, Airbnb avait annoncé vouloir faciliter l'accueil chez ses loueurs de réfugiés, dans la foulée du "Muslim Ban" de Donald Trump, empêchant la venue aux Etats-Unis des réfugiés (un décret présidentiel bloqué en justice, à deux reprises).

L'entreprise avait sur le moment proposé un hébergement gratuit aux personnes affectées, réfugiés comme voyageurs bloqués dans les aéroports par les restrictions. "Airbnb fournit un hébergement gratuit aux réfugiés et à toute personne interdite d'entrée aux Etats-Unis", précisait sur son compte Twitter Brian Chesky, le PDG.

Le site de location touristique chez les particuliers a gardé ce cap : il vient de lancer Open Homes, avec l'ambition affichée de permettre d'ici cinq ans l'accueil de 100.000 personnes. Peu par rapport aux 65 millions de personnes forcées de quitter leurs domiciles voire leurs pays à travers le monde, beaucoup pour une offre qui repose entièrement sur la bonne volonté des particuliers utilisant Airbnb pour louer leur logement.

Partenariat avec des ONG

Les personnes qui souhaitent héberger temporairement (et gratuitement, contrairement au fonctionnement habituel du site) des réfugiés peuvent s'inscrire, en précisant leurs capacités d'accueil (nombre de personnes, profils auxquels le logement correspondrait le mieux), les périodes disponibles (fréquence, durée d'hébergement) etc.

Airbnb précise s'être associé à des agences de confiance, en France Singa et Réfugiés Bienvenue : "Ces partenaires cherchent les logements qui conviennent le mieux aux personnes qu'ils accompagnent et discutent avec les propriétaires pour s'assurer que tout se passe pour le mieux."

L'entreprise précise que pour proposer son aide ainsi, il n'est pas obligatoire d'être "hôte" (loueur, dans la terminologie d'Airbnb) – si c'est le cas, on peut par ailleurs continuer à prendre des réservations ordinaires. On peut ne pas louer de chambre ou de logement, et n'être visible que par les organismes spécialisés dans la recherche d'hébergement d'urgence avec lesquels s'associe Airbnb. On compte 6.000 premiers propriétaires à proposer des logements via Open Homes, rapporte The Verge, dont la moitié ne sont pas des loueurs payants d'habitude.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/sur-le-radar/20170608.OBS0457/airbnb-veut-faciliter-l-accueil-de-refugies.html>

Le programme gouvernemental pour le secteur social

En l'absence de ministère dédié - sauf pour le handicap -, les acteurs sociaux et médico-sociaux restent dans l'expectative quant à leur devenir pendant ce nouveau quinquennat. Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a toutefois présenté sa feuille de route. Première ambition portant sur la cohésion sociale : lancer une concertation, notamment avec les collectivités territoriales, afin de proposer des réformes d'ici fin 2018 sur les responsabilités de chaque acteur, leurs missions et les financements. Modernisation, innovation et efficacité : voici les trois maîtres-mots du « pôle social du gouvernement ».

Lutte contre les exclusions : objectif prévention

L'accès aux droits devrait être facilité avec l'expérimentation sur certains territoires pilotes d'un « versement social unique ». Conformément aux annonces du premier ministre Edouard Philippe, le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé (AAH) devraient être augmentés dès 2018. Une relance des politiques d'insertion sociale et professionnelle est également annoncée. Pour les 1,2 million de travailleurs sociaux impliqués dans les politiques de lutte contre l'exclusion, la ministre veut améliorer la formation et moderniser les pratiques professionnelles, notamment sur le plan du numérique et le parcours des usagers.

La famille : un investissement sur l'avenir

Un effort particulier sera fait en direction de la petite enfance, pour soutenir les familles défavorisées dans l'accès aux modes de garde et à l'éducation précoce. Dans le champ de la protection de l'enfance, qui ne cesse de crier son malaise, une stratégie nationale interministérielle entre 2018 et 2022 est annoncée. Elle devrait s'appuyer sur le Conseil national de la protection de l'enfance. La lutte contre les violences faites aux enfants constitue un autre objectif. Concertant le handicap, le dépistage précoce et une prise en charge adaptée seront encouragés, en lien avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel.

Les personnes âgées : zoom sur le maintien à domicile

De nouvelles formes d'habitat seront réfléchies, ainsi que de nouveaux modes d'interventions sociales et médico-sociales, pour le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent. Les aidants seront également soutenus, essentiellement sur le suivi de leur santé. Enfin un plan d'actions contre les différentes formes de maltraitance devrait être proposé mi-2018. La ministre a également déclaré « *avoir entendu les inquiétudes au sujet de la réforme du financement des EHPAD* », annonçant le lancement d'un comité de suivi.

<http://www.lien-social.com/actualites#actu-368>

Communiqué de presse du Ministre de la Cohésion des Territoires M. MEZARD le 29/06/2017

« J'ai lu avec attention la motion adoptée lors de l'assemblée générale de la Fédération des acteurs de la solidarité vendredi 23 juin sur la garantie du principe d'inconditionnalité de l'accueil.

L'accès au logement et à l'hébergement font partie intégrante des missions qui m'ont été confiées par le président de la République et le Premier ministre. Je souhaite réaffirmer le principe, inscrit dans la loi, **d'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement d'urgence pour toute personne en situation de détresse médicale, psychique ou sociale**. Je veillerai à ce que des solutions durables soient recherchées pour que chacun puisse vivre dans la dignité et éviter toute concurrence entre les publics dans l'accès à l'hébergement. [...]

Je souhaite rappeler les efforts très importants menés et les moyens mis en œuvre pour l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des publics en grande difficulté avec la création de plus de 40 000 places supplémentaires entre 2012 et 2016, pour aboutir à un total de plus de 120 000 places.

La réponse au défi de la lutte contre l'exclusion et le mal-logement ne peut cependant passer par la seule gestion de l'urgence. C'est pourquoi, mon prédécesseur a réuni dès début juin les grandes fédérations et associations de l'accès à l'hébergement et au logement pour indiquer sa volonté de lancer le **plan quinquennal pour le « logement d'abord »**. (suite page suivante)

Le « logement d'abord », engagement présidentiel, vise à favoriser la sortie plus rapide des personnes vers le logement de droit commun en augmentant la production de logements très sociaux et en favorisant l'accès direct au logement via des solutions d'accompagnement social dans le logement. L'objectif est de créer sur cinq ans **10 000 places en pensions de famille, 40 000 places supplémentaires en intermédiation locative et de mener un effort de construction** pour doper l'offre de logement en zones tendues, en particulier le logement abordable. Ce plan nécessitera la mobilisation de tous les acteurs du monde du logement et de l'hébergement.

Je souhaite réaffirmer cette « priorité » au logement, afin de **recentrer les dispositifs d'urgence sur leurs missions premières de réponse immédiate et inconditionnelle** aux situations de détresse sociale des personnes sans abri ou privées temporairement de domicile. [...] »

franceinfo:

Migrants : quelles sont les principales mesures annoncées par Edouard Philippe ?

Un total de 12 500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés vont être créées d'ici à 2019. Dans le même temps, ceux qui ont été déboutés de cette demande feront "systématiquement" l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière.

La nomination d'un délégué interministériel

Edouard Philippe a annoncé qu'un délégué interministériel sera nommé pour l'intégration des réfugiés. Il sera placé sous la houlette du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb. Il n'a toutefois pas précisé de date.

Un total de 12 500 places d'hébergement

le Premier ministre a annoncé que "4 000 places seront créées en 2018" pour les demandeurs d'asile "et 3 500 en 2019", ainsi que 5 000 places d'ici à 2019, pour aider les réfugiés à accéder à un logement.

L'objectif est donc "de réduire considérablement les délais de procédure de demande", qui doivent être ramenés à six mois, contre quatorze en 2016, comme l'avait annoncé Emmanuel Macron. Cela suppose de compresser les délais d'enregistrement, de convocation, etc. Mais aussi "réformer les plateformes de premier accueil et les guichets" en préfecture où commence la procédure, a expliqué le Premier ministre. Il a aussi évoqué "une augmentation des moyens" des différentes structures et l'instauration de "missions déconcentrées" pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Les migrants déboutés reconduits à la frontière

Par ailleurs, les migrants déboutés de leur demande d'asile feront "systématiquement l'objet d'une mesure d'éloignement" dès le rejet de leur demande, a assuré Edouard Philippe. Il a ajouté vouloir "redéfinir le cadre juridique de la rétention".

"Nous devons faire en sorte que les migrants économiques comprennent qu'il ne sera pas possible d'accueillir la totalité des migrants économiques dans notre pays", a insisté Edouard Philippe pour justifier cette mesure. En 2016, "moins de 25 000 personnes ont quitté le territoire" sur 31 000 obligations prononcées. "Nous devons améliorer ces chiffres qui ne sont pas satisfaisants", a-t-il martelé.

En ce qui concerne les migrants qui ont laissé leurs empreintes dans un autre pays européen, censément compétent pour traiter leur demande d'asile, "10 pôles seront institués" en préfecture, a-t-il ajouté lors de sa conférence de presse de présentation de ce "plan d'action" gouvernemental.

La promotion d'un passeport-talent

Enfin, Edouard Philippe a évoqué l'apparition d'un passeport-talent pour les étrangers. Une campagne va être lancée pour le promouvoir. "Il offre un séjour de quatre ans dès la première année de séjour régulier pour les chercheurs, les investisseurs, les créateurs d'entreprise ou les artistes de renom", a précisé le Premier ministre.